

Lettre de mission
AESH référent de Pôle d'appui à la scolarité (PAS)
Année scolaire 2026/2027

Service
Service Départemental
de l'Ecole Inclusive

Affaire suivie par
L'EN-AEH

Téléphone
05.87.01.20.51.

Mél : ecoleinclusive19@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/ia19>

Cité administrative
Jean Montalat
BP 314
19011 TULLE Cedex

Mme/Mr..... est nommé(e) à compter du 1^{er} septembre 2026 sur la mission d'AESH référent du pôle d'appui à la scolarité (PAS) de piloté par Mr/Mme..... pour le second degré et Mr/Mme..... pour le 1^{er} degré. Elle/Il est basé(e) au collège/à l'école..... pour cette mission les..... (jours de la semaine à préciser)

Sous l'autorité des pilotes du PAS, l'AESH référent a pour mission de :

- apporter une aide professionnelle et technique relative aux missions des AESH ; contribuer, lorsque nécessaire, à la compréhension de situations
- accompagner de manière ponctuelle ou suivie les AESH nouvellement nommés
- soutenir les AESH en difficulté
- contribuer à l'élaboration, partager et diffuser les outils et les bonnes pratiques professionnelles
- participer à la formation initiale et continue des AESH en repérant des besoins spécifiques ou en apportant un témoignage d'expérience
- aider à la coopération au sein du PAS.

Pour exercer cette mission complémentaire à son activité d'AESH auprès d'élèves en situation de handicap, l'AESH référent bénéficie d'un 0,25 ETP et d'une indemnité annuelle de 660 euros.

L'Inspecteur Académique,
Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
de la Corrèze,

Franck CUTILLAS